

NOT FOR PUBLICATION, DISTRIBUTION OR RELEASE, DIRECTLY OR INDIRECTLY, IN OR INTO THE UNITED STATES OF AMERICA, AUSTRALIA, CANADA OR JAPAN

Communiqué aux médias

St-Gall, le 20 octobre 2014

L'Helvetia reprend la Nationale Suisse

L'offre publique d'achat et d'échange de l'Helvetia soumise le 8 août 2014 concernant la reprise de Nationale Suisse devient effective aujourd'hui, le 20 octobre 2014. L'Helvetia détient désormais une participation de 96,29% à la Nationale Suisse. L'alliance entre les deux sociétés donne naissance à un nouveau groupe d'assurance suisse solide.

Le 8 août 2014, Helvetia Holding SA («Helvetia») a soumis une offre publique d'achat et d'échange portant sur toutes les actions nominatives de la Compagnie d'Assurances Nationale Suisse SA («Nationale Suisse»). Toutes les conditions de l'offre sont remplies à la date d'exécution de ce jour. Ainsi, les autorités compétentes en matière de concurrence et de surveillance des assurances ont notamment accordé les autorisations nécessaires à l'Helvetia pour l'acquisition d'une participation substantielle à la Nationale Suisse. Helvetia Groupe détient actuellement 96,29% des voix et du capital-actions de Nationale Suisse.

Aujourd'hui, le 20 octobre 2014, l'exécution de l'offre devient effective par l'attribution de nouvelles actions Helvetia aux actionnaires de la Nationale Suisse ayant proposé leurs actions à la vente dans le cadre de l'offre, ainsi que par le paiement de la composante en espèces. Le versement en espèces des fractions d'actions interviendra le 22 octobre 2014. Le 20 octobre 2014 marque également le premier jour de négoce au SIX Swiss Exchange des 1'236'656 actions nominatives de l'Helvetia nouvellement créées.

En vue du financement de la composante liquide de l'offre, l'Helvetia a dans un premier temps déjà placé avec succès un emprunt hybride en deux tranches d'un montant total de CHF 625 millions. Le refinancement du prêt-relais s'effectuera ultérieurement, en fonction des conditions du marché.

Début de l'intégration des deux sociétés

Les préparatifs de la fusion des deux sociétés sont en cours depuis plusieurs semaines déjà. Avec l'exécution de l'offre, les deux compagnies peuvent mettre en œuvre successivement les étapes concrètes de l'intégration. Au cours des prochains mois, un nouveau groupe d'assurance suisse solide verra le jour sous le nom de la marque Helvetia. Il réalisera un volume de primes de près de CHF 9 milliards et disposera d'un potentiel de gain supérieur à CHF 500 millions. Le nouveau groupe conjugue les atouts avérés des deux sociétés. Il crée donc les meilleures conditions possibles d'un développement sain, qui repose à la fois sur la position forte occupée sur le marché suisse, les unités de marché européennes attractives ainsi que sur le marché international avec les «Specialty Lines».

Dans un premier temps, la composition des instances dirigeantes supérieures sera adaptée selon l'annonce qui avait été faite.

Andreas von Planta, Balz Hösly, Peter A. Kaemmerer et Gabriela Maria Payer rejoindront le Conseil d'administration d'Helvetia Holding SA le 20 octobre 2014. Hans Künzle, actuel Chief Executive Officer de la Nationale Suisse, sera deuxième Vice-président à partir du 1er janvier 2015, aux côtés de Doris Russi Schurter.

David Ribeaud sera membre du Comité de direction d'Helvetia Groupe à compter du 1er janvier 2015 et s'emploiera à promouvoir le développement des marchés internationaux ainsi que les Specialty Lines. David Ribeaud est entré en fonction au sein du Comité de direction de la Nationale Suisse le 1er janvier 2012 et a repris la direction du secteur Service à la clientèle et Non-vie Suisse. Depuis le 1er mai 2013, il est responsable du secteur Specialty Lines & Foreign Countries.

L'Helvetia fera avancer les travaux d'intégration avec rapidité, mais en douceur. Ils devraient être entièrement achevés d'ici la fin 2017. Elle vise un contrôle total de Nationale Suisse ainsi que sa décotation.

Stefan Loacker, Chief Executive Officer d'Helvetia Groupe, est extrêmement satisfait de l'aboutissement de cette alliance: «Nationale Suisse et l'Helvetia sont des partenaires qui ont souhaité être ensemble. Leurs modèles d'affaires et leurs cultures d'entreprise se correspondent à de nombreux égards. Ces bonnes conditions faciliteront la croissance commune des deux sociétés. Nous sommes très heureux de pouvoir commencer à mettre en œuvre l'intégration.»

Vous pouvez retrouver ce communiqué aux médias sur Internet à la page <http://www.helvetia.com/media>.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à:

Analystes

Groupe Helvetia
Susanne Tengler
Responsable Investor Relations
Dufourstrasse 40
9001 Saint-Gall

Téléphone: +41 58 280 57 79

Télécopie: +41 58 280 55 89

susanne.tengler@helvetia.ch

www.helvetia.com

Médias

Groupe Helvetia
Martin Nellen
Responsable Corporate Communications
and Brand Management
Dufourstrasse 40
9001 Saint-Gall

Téléphone: +41 58 280 56 88

Télécopie: +41 58 280 55 89

martin.nellen@helvetia.ch

www.helvetia.com

À propos du Groupe Helvetia

Le Groupe Helvetia est né de la fusion de différentes compagnies d'assurances suisses et étrangères il y a plus de 150 ans et est devenu un groupe d'assurances florissant, présent dans toute l'Europe. L'Helvetia compte actuellement des succursales en Suisse, en Allemagne, en Autriche, en Espagne, en Italie et en France et organise une partie de ses activités d'investissement et de financement par le biais des filiales et des sociétés de gestion de fonds. Le Groupe a son siège principal à St-Gall, en Suisse. L'Helvetia intervient dans l'assurance vie, le traitement des sinistres ainsi que dans la réassurance et, forte d'un effectif de quelque 5200 collaborateurs et collaboratrices, elle fournit des prestations de service à plus de 2.7 millions de clients. Avec un volume d'affaires de 7.5 milliards de francs, l'Helvetia a réalisé au cours de l'exercice 2013 un bénéfice net de 363.8 millions de francs. Les actions nominatives de Helvetia Holding s'échangent à la Bourse suisse SIX Swiss Exchange sous le code HELN.

A propos de Nationale Suisse

Nationale Suisse est un groupe d'assurances suisse novateur qui opère sur le plan international et propose des solutions attrayantes en matière de risque et de prévoyance, à la fois dans les segments vie et non-vie ainsi que des produits de niche sur mesure dans les specialty lines. Depuis octobre 2014, Nationale Suisse fait partie du groupe Helvetia et il est prévu de l'intégrer totalement à Helvetia. Les primes brutes consolidées de Nationale Suisse s'élèvent à 1,5 milliard de francs suisses (en 2013). Le siège de la Compagnie d'Assurances Nationale Suisse SA est à Bâle. L'action de la compagnie est cotée à la SIX Swiss Exchange (NATN). Au cours du processus d'intégration dans le groupe Helvetia, il est prévu de décoter l'action Nationale Suisse. Au 30 juin 2014, le groupe Nationale Suisse employait 1 903 collaboratrices et collaborateurs (postes à temps complet).

Mise en garde

Le présent document a été rédigé par le Groupe Helvetia et ne peut être copié, modifié, offert, vendu ou distribué de toute autre façon à une autre personne, sans le consentement du Groupe Helvetia. Tous les efforts raisonnables ont été entrepris afin de garantir que les informations exposées dans le présent document sont exactes et que les opinions qu'il contient sont justes et raisonnables. Les informations ou statistiques tirées d'une source externe ne doivent pas être interprétées comme ayant été adoptées ou avalisées par le Groupe Helvetia. Ni le Groupe Helvetia, ni aucun de ses organes, employés dirigeants, collaborateurs et conseillers, ni aucune autre personne, ne peuvent être tenus responsables des pertes découlant de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement, de l'utilisation de ces informations. Les faits et informations contenus dans le présent document sont aussi actuels que cela est raisonnablement possible, et pourront être révisés ultérieurement. Ni le Groupe Helvetia, ni aucun de ses organes, employés dirigeants, collaborateurs ou conseillers, ni aucune autre personne ne prennent posi-

tion, ni n'assument aucune responsabilité, expresse ou tacite, quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des informations contenues dans le présent document.

Le présent document peut contenir des projections ou d'autres déclarations prospectives en rapport avec le Groupe Helvetia, qui par nature recèlent des incertitudes et des risques, tant généraux que particuliers; il est possible que des prédictions, prévisions, projections ou autres résultats décrits ou sous-entendus dans les déclarations prospectives ne se réalisent pas. Nous vous mettons en garde contre le fait qu'un certain nombre de facteurs importants peuvent entraîner des écarts considérables entre les résultats réels et les plans, objectifs, attentes, estimations et intentions exprimés dans ces déclarations prospectives. Font partie de ces facteurs: (1) les changements de conditions économiques générales, en particulier sur les marchés sur lesquels nous opérons; (2) les performances des marchés financiers; (3) les fluctuations des taux d'intérêt; (4) les fluctuations des taux de change; (5) les modifications de lois et de règlements, y compris les modifications de normes et pratiques comptables; (6) les risques associés à la mise en œuvre de nos stratégies commerciales; (7) la fréquence, l'importance et l'évolution générale des sinistres assurés; (8) l'évolution de la mortalité et de la morbidité; (9) les taux de renouvellement et d'annulation des polices ainsi que la (10) réalisation d'économies d'échelle et d'effets de synergie. Dans ce contexte, nous vous signalons que la liste de facteurs importants ci-dessus n'est pas exhaustive. Lors de l'évaluation de déclarations prospectives, vous devriez examiner avec soin les facteurs précités ainsi que d'autres incertitudes. Toutes nos déclarations prospectives sont basées sur les informations dont disposait le Groupe Helvetia à la date de leur envoi, et le Groupe Helvetia ne s'engage aucunement à les mettre à jour, sauf prescription contraire du droit applicable.

Remarques importantes

Ce communiqué est exclusivement destiné à des fins d'information dans le cadre de l'offre publique d'achat et d'échange de l'Helvetia Holding AG pour des actions de la Compagnie d'Assurances Nationale Suisse SA (Nationale Suisse). Ce communiqué ne représente ni une offre ni une invitation à l'échange, à la vente ou à la souscription de titres, ni un prospectus d'émission au sens de l'article 652 a ou 1156 du Droit des obligations suisse ni un prospectus de cotation au sens du règlement des cotations de la SIX Swiss Exchange AG. Toute décision de vente, d'achat ou la souscription des actions de l'Helvetia ou de Nationale Suisse ne doit s'effectuer que sur la base du prospectus d'offre officiel et du prospectus de cotation qui sont publiés par l'Helvetia. Ce communiqué est disponible en langue anglaise, française et italienne. La version allemande fait foi.

Restrictions vis-à-vis de l'offre

Restrictions générales

L'offre publique n'est soumise ni directement ni indirectement dans les pays ou les juridictions dans lesquels une telle offre serait contraire au droit ou dans lesquels elle irait à l'encontre du droit applicable ou des dispositions applicables ou dans lesquels toute modification des conditions ou des dispositions de l'offre nécessiterait une demande ou des actions supplémentaires vis-à-vis des autorités étatiques, réglementaires ou juridiques. Il n'est pas prévu d'élargir l'offre à de tels pays ou de telles juridictions. Les documents relatifs à l'offre ne doivent être ni distribués ni envoyés dans ces pays et ces juridictions. De tels documents ne doivent pas être utilisés à des fins de publicité pour l'achat de titres de Nationale Suisse par des personnes morales ou physiques domiciliées ou incorporées dans ces pays ou ces juridictions.

United States

The public tender offer described in this press release will not be made directly or indirectly by use of the mail of, or by any means or instrumentality of interstate or foreign commerce of, or any facilities of a national securities exchange of, the United States of America (hereinafter the «U.S.» meaning the United States of America, its territories and possessions, any state of the

United States of America and the District of Columbia) and may only be accepted outside the U.S. This includes, but is not limited to, facsimile transmission, telex or telephones. This press release and any other offering materials with respect to the public tender offer described in this press release must not be distributed in nor sent to the U.S. and must not be used for the purpose of soliciting the sale or purchase of any securities of Nationale Suisse, from anyone in the U.S. Helvetia is not soliciting the tender or exchange of securities of Nationale Suisse by any holder of such securities in the U.S. Securities of Nationale Suisse will not be accepted from holders of such securities in the U.S. Any purported acceptance of the offer that Helvetia or its agents believe has been made in or from the U.S. will be invalidated. Helvetia reserves the absolute right to reject any and all acceptances determined by them not to be in the proper form or the acceptance of which may be unlawful.

The securities to be issued pursuant to the public tender offer described in this press release have not been and will not be registered under the U.S. Securities Act of 1933, as amended (the «U.S. Securities Act»), nor under any law of any state of the United States of America, and may not be offered, sold, resold, or delivered, directly or indirectly, in or into the U.S., except pursuant to an exemption from the registration requirements of the U.S. Securities Act and the applicable state securities laws. Neither this press release nor the public tender offer described in this press release does constitute an offer to sell or the solicitation of an offer to buy any securities in the U.S. or in any other jurisdiction in which such an offer or solicitation would be unlawful. Securities may not be offered or sold in the U.S. absent registration or an exemption from registration. Helvetia will not register or make a public offer of its securities, or otherwise conduct the public tender offer, in the U.S.

United Kingdom

This communication is directed only at persons in the U.K. who (i) have professional experience in matters relating to investments, (ii) are persons falling within article 49(2)(a) to (d) («high net worth companies, unincorporated associations, etc») of The Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 or (iii) to whom it may otherwise lawfully be communicated (all such persons together being referred to as «relevant persons»). This communication must not be acted on or relied on by persons who are not relevant persons. Any investment or investment activity to which this communication relates is available only to relevant persons and will be engaged in only with relevant persons.

Australia, Canada and Japan

The public tender offer described in this press release is not addressed to shareholders of Nationale Suisse whose place of residence, seat or habitual abode is in Australia, Canada or Japan, and such shareholders may not accept the offer.

European Economic Area

The public tender offer described in this press release (the «Offer») is only being made within the European Economic Area («EEA») pursuant to an exemption under Directive 2003/71/EC (as amended and together with any applicable adopting or amending measures in any relevant member state (as defined below), the «Prospectus Directive»), as implemented in each member state of the EEA (each a «relevant member state»), from the requirement to publish a prospectus that has been approved by the competent authority in that relevant member state and published in accordance with the Prospectus Directive as implemented in that relevant member state or, where appropriate, approved in another relevant member state and notified to the competent authority in that relevant member state, all in accordance with the Prospectus Directive. Accordingly, in the EEA, the Offer and documents or other materials in relation to the Offer and the shares in Helvetia (the «Offeror Shares») are only addressed to, and are only directed at, (i) qualified investors («qualified investors») in the relevant member state within the meaning of Article 2(1)(e) of the Prospectus Directive, as adopted in the relevant member state, and (ii) persons who hold, and will tender, the equivalent of at least EUR 100,000 worth of shares in Nationale Suisse (the «Target Shares») in exchange for the receipt of Offeror Shares (collectively, «permitted participants»). This press release and the documents and other materials in relation to the Offer may not be acted or relied upon by persons in the EEA who are not permitted participants, and each Nationale Suisse shareholder seeking to participate in the Offer that is

Votre assureur suisse.



resident in the EEA will be deemed to have represented and agreed that it is a qualified investor or that it is tendering the equivalent of EUR 100,000 worth of Target Shares in exchange of Offeror Shares.